

Quels sont vos avantages?

Vous bénéficiez de conseils de spécialistes et obtenez une intervention forfaitaire horaire par travailleur.

Le forfait horaire octroyé :

- 9 euros pour les PME
- 6 euros pour les autres entreprises

Ces forfaits horaires seront respectivement portés à 10 ou à 7 euros pour toute entreprise dont le siège d'activité concerné est situé dans une région pouvant bénéficier d'aides régionales (liste consultable sur le site www.leforem.be).

La subvention est plafonnée à 80 000 euros par entreprise et par période de deux ans, et ce dans les limites budgétaires fixées annuellement.

Pendant la durée de la formation, l'entreprise doit maintenir au minimum 80% de l'effectif global de son personnel occupé en Région wallonne de langue française.

Pratiquement

Toute demande doit se faire avant le début des formations auprès du service Crédit-Adaptation.

Un modèle de demande initiale est disponible sur www.leforem.be.

Le service Crédit-Adaptation vous donnera toutes les informations et tous les conseils dont vous avez besoin.

Une question relative au Crédit-Adaptation ?

Service Crédit-Adaptation :

Boulevard Tirou 104, 6000 Charleroi

Tél. : 071/20 64 18 - 071/20 64 19 - 071/20 64 22 -

071/20 64 26 - 071/20 64 28 - 071/20 64 53 -

Fax : 071/20 64 98

creditadaptation.siegecentral@forem.be

www.leforem.be

Vous recrutez, vous formez ou vous souhaitez bénéficier d'autres avantages financiers ? Contactez les Conseillers en ressources humaines.

- Région d'Arlon : 063/67 03 63
- Région de Charleroi : 071/23 06 20
- Région de Huy : 085/27 08 47
- Région de La Louvière : 064/27 98 54
- Région de Liège : 04/229 11 70
- Région de Mons : 065/40 93 05
- Région de Mouscron : 056/85 58 28
- Région de Namur : 081/48 69 49
- Région de Nivelles : 067/28 08 85
- Région de Tournai : 069/88 29 45
- Région de Verviers : 087/59 03 75



Le Forem - Dép. Communication & Marketing - bid Tirou 104 - B-6000 Charleroi - Ed. resp.: J.-P. Méan - Mars 2008

Le Crédit-Adaptation

**Investissons ensemble
dans la formation de
votre personnel**



Le Crédit-Adaptation

Nous soutenons vos investissements de formation.

Augmenter sa productivité, se maintenir à niveau ou conquérir de nouveaux marchés grâce au développement de nouvelles compétences, la formation de vos travailleurs peut y contribuer.

Envisagez un programme de formation spécifique et nous vous soutiendrons financièrement.

Le Forem est votre partenaire privilégié pour développer votre entreprise.



Le principe

Le Crédit-Adaptation sert à soutenir financièrement la formation spécifique de vos travailleurs.

Quelles entreprises peuvent en bénéficier ?

Les entreprises de toute taille et de tout secteur ayant au moins un siège d'activités en région de langue française à l'exception des associations sans but lucratif.

Quels travailleurs sont concernés ?

Tous, pour autant :

- qu'ils soient liés à l'entreprise par un contrat de travail ou d'intérim au moment de la formation,
- qu'ils soient ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou qu'ils résident effectivement en région de langue française,
- qu'ils aient 18 ans au moins.

Pour quelles formations ?

Les formations doivent concerner au minimum 3 travailleurs dans l'entreprise et répondre à l'une des situations spécifiques suivantes :

- remise à niveau, développement de la polyvalence ou apprentissage de nouvelles compétences,
- formation à l'utilisation d'un nouvel outil, à de nouvelles méthodes de travail,
- formation liée à un système de management de la qualité (ISO 9001),
- formation liée à un système de management de l'environnement (ISO 14001 ou EMAS II),



- formation liée à un système de management de la sécurité (VCA, BeSaCC ou OHSAS18001),
- formation liée à un système de réduction ou d'aménagement du temps de travail autorisé par le Ministre fédéral de l'Emploi et du Travail,
- adaptation à toute mutation industrielle, organisationnelle ou technologique (moyennant acceptation préalable du Ministre sur l'avis du Comité de gestion du Forem).

Pour quelle durée ?

Maximum 150h de formation en moyenne par travailleur réparties sur une période de 1 an minimum et de 2 ans maximum.